



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy le 02 avril 2020

Interruption volontaire de grossesse : toujours une urgence

Dans le contexte sanitaire actuel, de nombreux obstacles à l'accès à l'IVG ont surgi : réorganisation des établissements de santé pour prendre en charge l'afflux de patients infectés par le COVID-19, crainte des femmes de sortir du confinement...

C'est pourquoi le Ministère des Solidarités et de la Santé a rappelé dans son communiqué du 23 mars 2020 que les interruptions de grossesse sont considérées comme des interventions urgentes. Leur continuité doit être assurée. Le CHRU de Nancy a ainsi mis tout en œuvre pour maintenir l'activité de son centre d'orthogénie qui réalise les IVG.

Permanence des soins à la Maternité du CHRU de Nancy

Le centre d'orthogénie situé sur le site de la Maternité est ouvert et assure son activité à temps plein afin de garantir aux femmes le respect des délais légaux encadrant l'IVG.

- Un système de consultations téléphoniques a été mis en place afin de limiter les déplacements des patientes ;
- Toutes les mesures de protection ont été déployées dans l'établissement pour limiter les risques liés au COVID-19 lors de la réalisation de l'IVG (parcours ambulatoire dédié).
- Le centre accueille les femmes mineures et majeures.

Pour prendre rendez-vous, contacter le 03 83 85 24 24

Protéger le droit des femmes à disposer de leur corps

Le Ministère des Solidarités et la Santé et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, ont pris des dispositions pour permettre à toutes les femmes qui le souhaitent d'avoir accès à la pilule contraceptive directement en pharmacie, sans ordonnance.

Ils rappellent que les médecins en ville et les sages-femmes sont autorisés à conseiller les femmes et leurs partenaires sur les questions de contraception.

Ces mêmes professionnels conventionnés avec un établissement de santé sont habilités à réaliser des IVG médicamenteuses sans passer par l'hôpital.

Depuis l'arrêté du 19 mars 2020, les sages-femmes peuvent, comme les médecins, pratiquer des consultations à distance.

Toute l'information sur l'interruption volontaire de grossesse

<https://ivg.gouv.fr/> et le 0 800 08 11 11 (numéro anonyme et gratuit)

Toutes les actualités de la Maternité du CHRU de Nancy

<http://maternite.chru-nancy.fr> et Facebook [Maternité CHRU de Nancy](#)

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication : communication@chru-nancy.fr

David KOZON, chargé de communication : 03 83 85 85 35 | d.kozon@chru-nancy.fr

